REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance
Conseil municipal de Sombacour
du 7 octobre 2016

Membres présents :

Mesdames BISTON Jocelyne, BLONDEAU Fabienne, JEANNIN Maryse, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, SCALABRINO Maryline, STANESCU Gisèle.
Messieurs BAUD Bernard, BOUVERET Xavier, CERF Stéphane, FAIVRE Alban, KALLAL Ahmed, SIEVERT Louis, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice.

Secrétaire de séance : Mme Stanescu Gisèle.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Maryse JEANNIN, Maire de la commune.

Début de séance en salle à 20h.

Validation : ouverture d'appel d'offre pour les anciennes écoles

Un appel d'offre a été lancé permettant le recrutement d'un cabinet d'architecture pour la prise en charge de la réhabilitation de l'ancienne école et de ses annexes.
L'ouverture des enveloppes s'est fait le 13 septembre et l'analyse des offres le 20 septembre 2016.

Les critères d'analyse notés sur 10 points sont les suivants :

- compétence spécifique et expérience ;
- progression et performance énergétique ;
- méthode, organisation et délai ;
- présentation.

Le Cabinet Paillard de Pontarlier ayant obtenu la meilleure note, a été retenu.
Les membres du conseil municipal ont validé ce choix.

Madame Marguerite Rognon, membre du conseil, a été exclus de la séance pendant toutes les discussions et la prise de décision du conseil municipal.

Etat d'assiette ONF, prévisionnel

Pour l'année 2017, il est prévu la coupe de 3700 m³ de bois.
Sont concernées les parcelles N° 9, 10, 11, 28, 32 et 35.
Le conseil municipal a décidé qu'il n'y aura pas de vente en bloc en 2017.

A Champagnole, le 26 septembre 2016 a été vendu 399 m³ de bois façonné à 80,44 € le m³ à la Scierie LORIN de Frasne.

Une vente de bois entre habitants est prévue le 28 octobre 2016.

Comice 2017

Le Comice de l'année 2017 sera organisé à Sombacour fin septembre ou début octobre de la même année.
Dés maintenant, le Comité des fêtes a besoin de volontaires pour préparer la décoration du village, nous allons solliciter toutes les associations.

Délibération fibre optique pour immeubles dont la commune est propriétaire

Le réseau **Doubs Très Haut Débit** s'appuie exclusivement sur la technologie Fibre optique. Installer la fibre optique pour trois appartements et plus, nécessite de passer convention avec le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit.
Une délibération est nécessaire et de ce fait, le conseil municipal a accepté à l'unanimité.

<u>Information concernant l'éclairage public :</u>

A certains endroits de la commune, l'éclairage public ne fonctionne plus, les ampoules sont à changer.
Les ampoules actuellement utilisées sont interdites de fabrication depuis 2015 : information reçue ce jour.
Pour remettre les nouvelles ampoules, il est nécessaire de changer la crosse du poteau d'éclairage.
Des devis seront demandés par la mairie afin de pallier à ce problème et remettre au plus vite l'éclairage.

Offre de prêt pour les travaux de sécurité

Un prêt de 250 000,00 € a été inscrit au budget de l'année 2016 en prévision des travaux à réaliser sur la commune.
Il est prévu un montant total de 400 000,00 € pour l'exécution de travaux de la rue du Perron et de la Grande Rue pour sécuriser ces endroits.
Les travaux pour la réalisation du plateau Grande Rue ne pourront être effectués cette année mais reportés au printemps 2017.

Le prêt est sollicité auprès du Crédit Agricole sur 15 ans.
Le conseil municipal a accepté à l'unanimité.

Questions diverses

1 - Rue de la côte.

Les travaux d'enrobé de la route seront prochainement réalisés.

2 - Le Souvenir Français.

Le carré des tombes militaires dans le cimetière de Sombacour, a été refait.

Une quête en faveur du Souvenir Français aura lieu en fin de messe le 30 octobre 2016.

3 - Changement de locataire au 2 rue de l'église.

Mme Grillon Mélanie et Vuillemin Florent ont résilié leur bail et prévoient leur départ au 5 janvier 2017.

Le F3 qu'ils occupent sera remis en location selon la procédure habituelle.

4 – Dissolution du SACTOM.

Suite aux différents courriers d'opposition envoyés à la préfecture, Monsieur le Préfet accepte de repousser la dissolution du SACTOM à 2018, voir 2020.

5 – Divers dates.

Le 10 décembre 2016: distribution des colis à nos ainés.

Le 13 décembre 2016: repas des Anciens à la Salle des fêtes avec le CCAS.

Prochaine réunion du conseil municipal

Vendredi 4 novembre 2016